



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 44/12  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 25	Votants : 29	Procurations : 04

Reçu en Préfecture le : 03 JUL. 2012 *Certifié exécutoire*

Affiché le : 03 JUL. 2012

L'An deux mille douze, le vingt six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 19 juin 2012

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, LIAN, BEVILLE, GONZALEZ, SALAÛN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DÉCAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

		<u>PROCURATIONS</u>	
Mme AUDIGUIER	à		M. SANCHEZ
Mme PETIT	à		M. SALAÛN
M. MARQUIER	à		Mme MAUREL
Mme LLOUBERES	à		M. RIGAUD

**Secrétaire** : Monsieur Michel BEVILLE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Acquisition de matériel informatique - Demande de subvention au Conseil Général**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services municipaux, il est apparu nécessaire d'acquérir ou de renouveler des matériels informatiques. Acquisitions à la centrale UGAP.

Ces acquisitions concernent :

- ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY**
- 21 ordinateurs pour un montant de ..... 12 709.32 €HT
- MAIRIE**
- 6 ordinateurs pour un montant de ..... 5 480.63 €HT
- PIJ**
- 3 ordinateurs pour un montant de ..... 1 019.23 €HT

Le montant total de ces acquisitions s'élève à 19 209.18 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour aider la Commune dans ces investissements.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- De demander une subvention au Conseil Général pour aider la commune dans ces investissements.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 26 juin 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

